



4100, rue Molson, bureau 100
Montréal (Québec) H1Y 3N1
CANADA

Téléphone : +1 514 272 2175
Télécopieur : +1 514 272 0410
www.gl-garradhassan.com

Montréal, le 13 avril 2011

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**Objet : Réponses à la demande d'information DQ26 de la commission
Parc éolien de Saint-Valentin**

Monsieur le président,

La demande d'information DQ26 que vous nous avez adressée le 1^{er} avril dernier consistait à réaliser une évaluation des impacts du projet sur le secteur touristique local y compris (i) une liste des entreprises touristiques dans un rayon de 20 km des éoliennes, de même que leur distance par rapport à l'éolienne la plus près, le type de service et le nombre de personnes qui y travaillent, (ii) la localisation de ces entreprises par rapport au trajets qu'emprunteraient les convois pendant la construction, (iii) le degré de perturbation des activités durant la période d'exploitation et, (iv) les mesures d'atténuation ou de compensation envisagées.

Notre réponse à votre requête doit considérer différentes contraintes qui reflètent d'ailleurs les propos du ministère du Tourisme dans le cadre des audiences du projet de Saint-Valentin. Ainsi, comme l'expose le ministère, une analyse de l'impact du projet sur le secteur touristique nécessite des données statistiques non disponibles à l'échelle restreinte d'une municipalité :

« On ne peut donc conclure que l'implantation d'un parc éolien aurait un impact significatif sur l'industrie touristique de la Montérégie ou de la région du Haut-Richelieu. La présence d'une attraction majeure ou d'une concentration d'établissement d'hébergement serait nécessaire pour que l'impact soit notable. » (Lettre du 25 mars 2011 déposée à la Commission)

Comme l'exprime le ministère du Tourisme, un impact pourrait être noté s'il y a présence d'une attraction majeure ou d'une concentration d'établissements d'hébergement. Dans la zone à l'étude du projet, il n'y a pas de concentration d'établissements d'hébergement. Quant à l'activité touristique que constitue le secteur nautique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le ministère du Tourisme est d'avis que

« il est impossible de prétendre que les quelques éoliennes qui pourraient être visibles de la rivière Richelieu (ou du Fort Lennox) feraient en sorte que les plaisanciers modifient leur itinéraire ou choisissent un autre plan d'eau. » (Lettre du 25 mars 2011 déposée à la Commission).

TransAlta considère que le ministère du Tourisme est en meilleure position afin de conclure sur l'impact touristique, et demande à la Commission de considérer cette analyse de sa part. Ainsi, compte tenu de l'absence de concentration d'établissements d'hébergement et de l'absence d'impact sur la seule attraction majeure du secteur, nous croyons qu'une analyse touristique d'envergure et englobant un rayon de 20 km autour du projet n'est pas requise ou du moins n'est pas un exercice auquel peut se prêter TransAlta ou ses consultants dans un si court délai.

TransAlta a toutefois procédé à une analyse de l'impact local, qui porte sur les impacts sur les entreprises touristiques qui pourraient connaître un dérangement ponctuel en lien avec la période de construction; ceci nous permettra de prévoir des mesures d'atténuation afin de minimiser ces impacts.

La méthodologie développée pour cette analyse consiste à juxtaposer les deux routes touristiques identifiées pour la Montérégie avec le trajet prévu des convois pendant la phase de construction. Le résultat, représenté sur la carte jointe ci-après, nous permet d'identifier sept (7) entreprises touristiques, énumérées au tableau ci-après. Il est important de noter que l'ensemble de ces entreprises sont situées sur des routes provinciales accueillant déjà la circulation de transit des camions.

De façon plus détaillée, notons que parmi ces sept (7) entreprises, quatre (4) d'entre elles sont situées sur le trajet qu'emprunteraient les convois transportant la nacelle et les pales des éoliennes, ce qui représente un faible nombre de déplacements, étalés sur une période de quelques mois. L'impact est donc jugé faible. Enfin, les trois (3) autres entreprises sont situées sur le trajet qu'emprunteraient les camions transportant les agrégats et le béton. Il s'agit des vignobles Le Royer et Morou ainsi que la Pâtisserie Hoffman. Ces entreprises sont donc situées sur une route qui verra une hausse de l'achalandage lié au camionnage. Toutefois, compte tenu que ces entreprises sont situées sur des routes provinciales, que la circulation de type camionnage y est déjà présente, qu'il n'y a pas lieu de craindre à une modification de la fluidité de la circulation sur ces tronçons de route, et que la période de construction sera de courte durée,

l'impact est jugé faible. Il est également à noter que les trajets sont identifiés de façon préliminaire et devront faire l'objet d'approbation de Transport Québec.

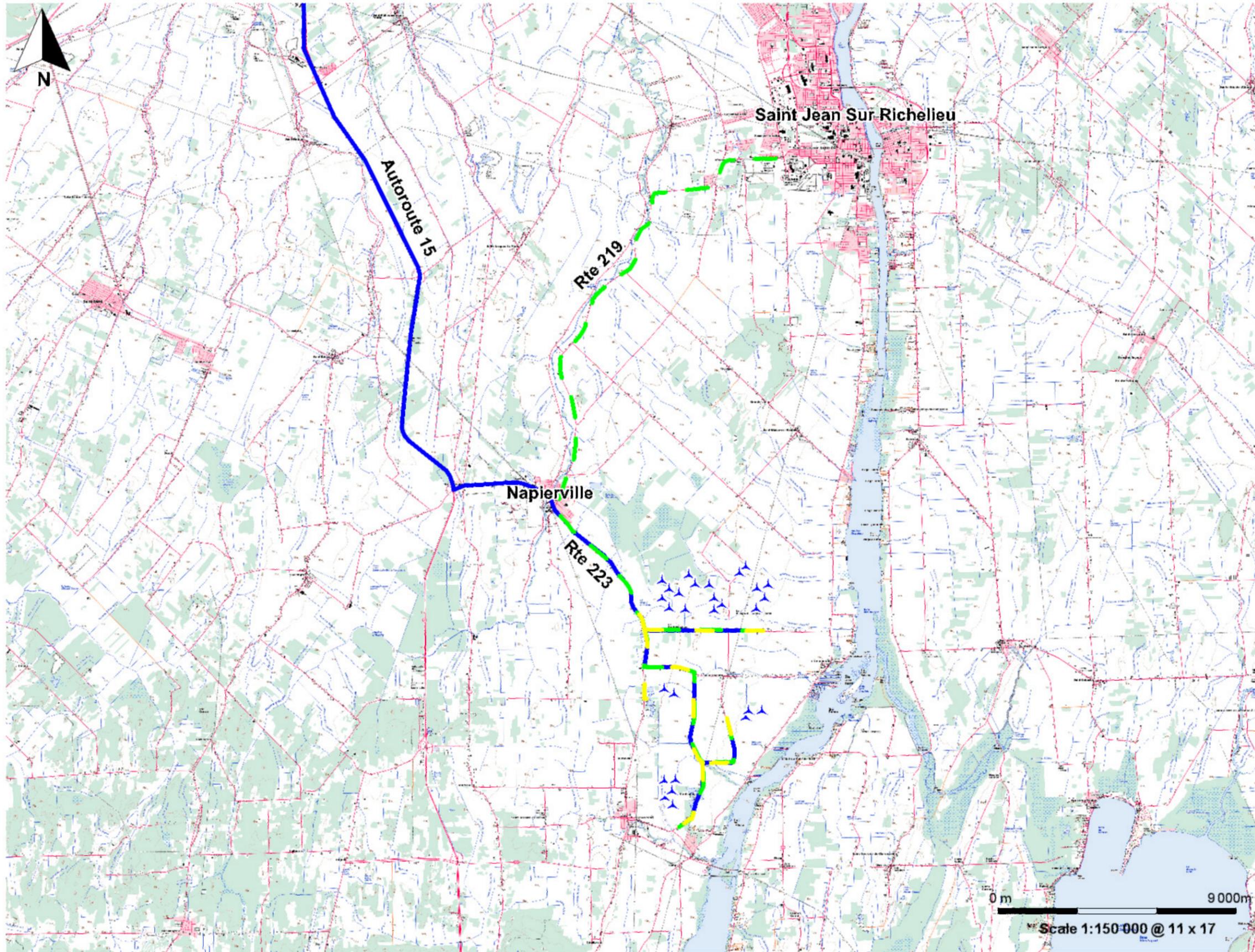
Entreprise	Adresse	Types de transport
Marché St-Cyprien	719 Montée Douglas (route 219), St-Cyprien-de-Napierville	Composantes
Resto Bar Le Douglas	3 Route 217, Napierville	Composantes
Édifice de compté de la MRC Jardins-de-Napierville	Rue St-Jacques, Napierville	Composantes
Fromagerie Le Métayer	603 Montée Douglas (route 219)	Composantes
Vignoble Le Royer	182, route 202, Napierville	Composantes Béton et agrégats
Vignoble Morou	238 route 221, Napierville	Composantes Béton et agrégats
Pâtisserie Hoffman	320 de l'Église, Napierville	Béton et agrégats

Bien que l'impact du projet sur les activités touristiques soit jugé faible, TransAlta pourrait envisager des mesures d'atténuation au niveau de la circulation des camions pour les trois entreprises situées sur le trajet des transports de béton et d'agrégat, notamment en planifiant le transport à certaines périodes de la journée ou de la semaine, en concertation avec ces organismes. Finalement, aucun n'impact n'est prévu pour l'ensemble des entreprises touristiques de la zone d'étude pendant la période d'exploitation.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur le président, nos salutations distinguées.



Julie Venne, M.ATDR
Chargée de projet et Aménagiste
Environnement et permis



VENTERRE
consulting

Parc Éolien Saint-Valentin

**MRC Haut-Richelieu,
 Québec**

Légende

- Types de Transports:**
- Terre excédentaire
 - Béton et agrégats
 - Composantes
 - ▲ Sites d'éoliennes

**Trajets Convois Construction
 (DQ26)**

UTM (NAD 83) Zone 18
 STV_M166_CPK 06D411 REV 3

This map/drawing and any information herein is for general presentation purposes only. The drawing and associated electronic files are not intended for use in any engineering or detailed design plans. These drawings were created using MapInfo, and Air Energy TCI Inc. (AET) makes no warranty as to the accuracy of dimensions or any other information or notes contained herein. The receiver agrees to indemnify, defend and hold harmless AET, its officers, agents, and employees from and against any and all claims, suits, losses, damages or costs, including reasonable attorney's fees, arising from the use of these drawings or files. AET's shall not be liable for any edits or amendments made to these drawings by the receiver after receipt. Any queries should be directed to Air Energy TCI Inc. Freephone: 1-888-942-1923

Scale 1:150-000 @ 11 x 17